

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de M. Sami Kanaan, renvoyée en commission le 21 mars 2000, intitulée: «Création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie».

Rapporteur: M. Gérard Deshusses.

I. Préambule

La commission des travaux s'est réunie respectivement les 21 juin, 5 juillet, 30 août, ainsi que les 8 et 22 novembre 2000, sous la présidence de M^{me} Alice Ecuillon, afin d'étudier cette motion. Que M^{mes} Guenevere Paychère, Marie-France Perraudin et Véronique Meffre qui ont assuré la prise des notes de ces séances soient remerciées de cet important travail.

II. Texte de la motion

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de créer une fondation (respectivement de transformer la fondation existante destinée à rechercher des fonds pour la construction du musée) en y incluant une représentation importante de l'Etat et d'autres contributeurs potentiels au musée, aussi bien pour gérer les apports à la construction du musée que pour ensuite gérer ce musée à moyen et long terme. Cette fondation devra aussi avoir pour mandat de développer des mécanismes de coopération avec les milieux concernés par l'activité du musée, en particulier les acteurs de terrain de l'intégration et de la Genève multiculturelle.

III. Travail de la commission

Audition du motionnaire, M. Sami Kanaan, le 21 juin 2000

Exposé du motionnaire

M. Kanaan rappelle, pour la bonne forme, que, s'il est le seul motionnaire auditionné, le texte à étudier émane néanmoins de la totalité du groupe socialiste, qui a obtenu le renvoi en commission de cette motion préjudicielle à la proposition N° 40, non pour entraver la réalisation du nouveau Musée d'ethnographie, mais bien au contraire pour compléter le mandat assigné au sujet de ce dossier à la commission des travaux.

En effet, ce musée d'ethnographie constitue un projet d'envergure régionale. C'est pourquoi la Ville de Genève, selon les motionnaires, ne saurait assurer

seule toutes les charges qui découleront tant de la construction que de l'exploitation de ce bâtiment à vocation culturelle. Il est indispensable que les autorités municipales initient auprès des collectivités publiques une démarche plus ouverte du partage des tâches, des compétences et des ressources, notamment, que la création puis l'exploitation de ce musée vont naturellement exiger. Cette répartition devrait logiquement s'établir entre les diverses collectivités publiques concernées par cette infrastructure nouvelle et les principaux donateurs privés intéressés.

Il faut cependant relever que, même si ce texte donne la possibilité à l'Etat de Genève de participer au financement du nouveau musée et permet, simultanément, de rassurer d'éventuels mécènes encore hésitants – toutes choses que souhaitent les signataires de la motion – il n'a pas pour unique but d'assurer une meilleure récolte de fonds extérieurs à la Ville, ce d'autant qu'une fondation très motivée existe déjà à cet effet. Non; cette motion vise prioritairement à défendre le principe qu'une sollicitation au cofinancement implique logiquement un droit à la cogestion, notamment pour les collectivités publiques et les gros contributeurs privés. Il paraît effectivement impossible d'obtenir des sommes importantes, notamment de l'Etat et des communes avoisinantes, pour la construction du musée d'ethnographie, puis, celui-ci érigé, de leur refuser toute implication dans sa gestion.

La création de la fondation que cette motion propose n'est certes pas une panacée et elle ne résout pas le problème de partenariat que la Ville connaît dans sa volonté de se décharger progressivement d'une part de la charge disproportionnée qu'elle assume dans le domaine de l'infrastructure culturelle du canton, mais elle constitue un début prometteur, puisque, parallèlement à l'étude qui en est faite au sein du Conseil municipal de la Ville, le groupe socialiste du Grand Conseil a présenté un projet de loi demandant l'implication financière de l'Etat dans la construction du musée d'ethnographie. D'autres partis soutiendraient cette démarche. Il est dès lors important que les autorités municipales montrent une volonté claire de partenariat sur ce dossier. Et cette volonté, le groupe socialiste estime qu'elle doit s'afficher par la constitution de la fondation telle qu'elle est présentée dans la motion N° 78, ce d'autant qu'elle n'empêche en aucune façon ni la poursuite de récoltes de fonds auprès des milieux extérieurs à la municipalité, ni, le cas échéant, le démarrage des travaux de construction du musée, suite à une décision du Conseil municipal.

Discussion

Aux questions qui lui sont posées, M. Kanaan répond que, à son avis, il appartiendrait au Grand Conseil lui-même, et en dernier ressort, de ratifier une telle fondation qui serait tout à la fois cantonale et de droit public. Il admet par ailleurs

que les membres d'une telle fondation auraient dû être associés au projet dès le départ, et il regrette que cela n'ait pas été le cas, tout en soulignant que cette collaboration, si elle voyait le jour, constituerait une première.

Enfin, M. Kanaan précise à un commissaire qu'il préfère une fondation de droit public plutôt que privé, de façon que la majorité de contrôle demeure d'origine publique, et qu'à son avis ce choix ne devrait pas retenir d'éventuels donateurs.

Audition de M. Alain Vaissade, maire et conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, le 21 juin 2000

M. Kanaan, motionnaire, est invité par la présidente de la commission à assister à l'audition du magistrat

Exposé du maire et conseiller administratif

M. Vaissade souligne tout d'abord que la création d'une fondation ne pourrait s'appliquer qu'au nouveau musée et non au bâtiment actuel, dans la mesure où ce dernier n'intéresse personne. La fondation proposée par la motion N° 78 mérite une étude d'autant plus attentive qu'elle aurait des conséquences importantes. Ainsi, les employés du musée verraient leurs statuts changer, puisqu'ils ne seraient plus intégrés dans le personnel de la Ville. Ce point délicat mis de côté, il serait possible d'imaginer effectivement la création d'une entité autonome qui aurait pour objectif la valorisation du musée. L'Etat pourrait alors y jouer un rôle plus important que son seul département des affaires culturelles; quant aux contributeurs privés, ils pourraient également souhaiter s'y joindre, mais il faudrait alors déterminer quelle place serait la leur dans cette structure. Il n'est que de considérer le Mamco (Musée d'art moderne et contemporain), qui, selon la volonté du Conseil municipal, n'est pas un musée de la Ville mais une fondation privée, pour mesurer l'ampleur du problème posé. Pour mémoire, la Ville a mis à disposition le bâtiment – d'une valeur de 18 millions de francs – et assuré sa rénovation à hauteur de 3 millions de francs supplémentaires, soit effectué un investissement global de l'ordre de 21 millions de francs pour un musée qui devait par la suite tourner seul. Or, s'il y est parvenu dans un premier temps, il appert que dans la durée (dix, vingt ou cinquante ans) le secteur privé s'essouffle, puisque les contributeurs voient en principe leur propre situation se modifier. Il est donc nécessaire de disposer initialement de toutes les assurances possibles au sujet d'un financement extérieur. Il ne s'agit pas d'un obstacle impossible à franchir, mais la tâche qui permettrait la mise en place d'une telle fondation serait néanmoins d'importance.

De plus, selon le conseiller administratif, cette opération ne devrait débiter que dans la mesure où le nouveau musée serait réalisé, et c'est dire que le moment

d'aborder cette question n'est pas encore venu, puisque la commission des travaux est pour l'instant chargée d'étudier le projet de musée. Alors qu'en trois ans 20 millions de francs ont pu être réunis par la Société des amis du musée, par des passionnés de la culture, des privés fortunés, créer cette fondation nouvelle, quand bien même elle offrirait la possibilité de développer des synergies, notamment avec l'Association des communes genevoises, est prématuré en regard des enjeux actuels; pis, cela pourrait créer le trouble et faire croire que la Ville construit un musée pour le remettre ensuite en mains privées.

La priorité, pour M. Alain Vaissade, c'est de construire le musée.

Discussion

M. Kanaan tient à préciser que, pour les motionnaires, il n'a jamais été question de privatiser quoi que ce soit. Leur souci premier consiste à éviter le reproche qui est régulièrement fait à la Ville de solliciter l'argent d'autrui pour financer ses projets, mais de ne pas en partager la gestion par la suite.

Il est donc nécessaire de mettre en place une instance permettant de répondre au souhait éventuel de l'Etat de participer à la gestion du musée. De toute manière, il faudrait que les fonds publics assurent le gros du financement, puisque dans le long terme les milieux privés posent un problème de pérennité dans le soutien qu'ils peuvent offrir. C'est pourquoi le groupe socialiste marque une préférence pour une fondation de droit public, même si, à ses yeux, une fondation de droit privé comprenant une majorité de collectivités publiques est envisageable. Par ailleurs, le moment est bien choisi pour créer cette fondation, car il permet de rassurer d'éventuels partenaires au sujet de leur participation dans la gestion du futur musée, dont le chantier ne serait nullement retardé.

M. Vaissade insiste sur le fait que, selon lui, cette motion est inappropriée en regard de sa date de dépôt et qu'il faudrait attendre la fin des travaux du Conseil municipal et celle du délai référendaire pour l'aborder. De plus, l'idée d'une fondation n'est pas nouvelle concernant le Musée d'ethnographie, qui n'est pas rattaché au Fonds national de recherche scientifique, et elle peut très bien être étudiée si une volonté politique est manifestée dans ce sens.

Cependant, le conseiller administratif rappelle pour l'exemple que le Grand Théâtre est géré par une fondation dont ni l'Etat ni l'Association des communes genevoises ne veulent faire partie, l'Etat se bornant à subventionner en partie l'Orchestre de la Suisse romande.

Il apparaît donc aux commissaires que la création d'une fondation n'assure aucune participation aux côtés de la Ville dans la gestion du futur musée, mais que cela pourrait néanmoins conduire le Grand Conseil à se saisir du débat.

Nouvelle audition de M. Alain Vaissade, maire, dans le cadre de l'étude de la proposition N° 40 traitant du projet de construction du nouveau Musée d'ethnographie, le 8 novembre 2000

Dans le cadre de cette audition sollicitée par les membres de la commission des travaux au sujet de la proposition N° 40 (musée d'ethnographie), M. Vaissade, questionné au sujet de la motion N° 78, précise qu'il n'est absolument pas opposé au principe d'une fondation chargée de la gestion du nouveau musée. Il devrait néanmoins s'agir d'une fondation cantonale de droit public. La Fondation du Grand Théâtre, de droit public municipal, qui fonctionne bien, pourrait servir d'exemple pour réaliser une fondation de même image, mais à l'échelle cantonale. Cette fondation aurait pour avantage de proposer sa propre gestion et une autonomie plus large. Les personnes qui voudraient s'y adresser verraient de la sorte leurs démarches facilitées, en regard de la complexité de l'infrastructure que pourrait offrir la municipalité.

M. Vaissade précise encore, suite à une question de la commission, qu'il est confiant au sujet de la décision que prendra le Grand Conseil concernant la participation de L'Etat dans la construction du futur musée: cette contribution pourrait s'élever à 10 millions de francs. Cette somme n'est certes pas énorme en regard du coût prévu du bâtiment, mais elle n'est cependant pas à négliger, surtout si l'on considère l'enjeu politique qu'elle sous-tend.

M. Vaissade ajoute encore que, dans la même logique, il a entrepris des démarches auprès de la Confédération pour obtenir d'elle aussi une participation financière. Il est possible qu'un soutien subsidiaire provienne de la Berne fédérale qui pourrait dégager des montants spéciaux, mais aucune réponse n'a été donnée pour l'heure.

A un autre commissaire qui aimerait s'assurer que les intérêts municipaux seront préservés dans le cadre d'une fondation cantonale de droit public, M. Vaissade rétorque qu'il n'est pas possible de vouloir tout et son contraire. Ce n'est pas parce que la Ville aura versé pour la construction de ce musée une somme plus importante qu'elle sera pour autant libre de décider de tout à sa guise. Une administration de Ville, dont l'organisation ne concerne pas le Conseil municipal, aura la charge de faire fonctionner le nouveau bâtiment. Quant à la politique culturelle du musée, si l'Etat devient un partenaire, elle sera discutée dans le cadre du conseil de fondation, où la Ville sera bien entendu représentée aux côtés de l'Etat. Il y aura donc nécessairement échanges et partages dans les prises de décision. On ne saurait tout avoir.

IV. Discussion finale

8 novembre 2000

Les deux commissaires socialistes précisent d'emblée qu'ils ne voteront la proposition N° 40 traitant du projet de construction du nouveau Musée d'ethnographie que dans la mesure où la motion N° 78 lui sera liée. En effet, selon eux, il est nécessaire de donner aux éventuels contributeurs encore hésitants un signe clair: la Ville sollicite un cofinancement auprès de milieux privés et de collectivités publiques autres pour réaliser ce projet de musée et s'engage parallèlement à partager la gestion de cette nouvelle infrastructure culturelle si elle devait voir le jour.

Pour ces mêmes commissaires, vouloir reporter ce vote reviendrait à porter un coup fatal au principe même de la fondation tel qu'il est présenté au cours des débats. Pis même, pareille décision contraindrait d'aventure l'Etat lui-même à renoncer à son désir probable, de l'avis même de M. Vaissade, de participer financièrement à la construction du musée. Une nouvelle fois, le partenariat entre la Ville et l'Etat en matière d'infrastructure culturelle serait malmené, alors même qu'il semble prendre un tour nouveau et répondre un tant soit peu au désir d'une majorité du Conseil municipal.

Cette position socialiste irrite certains commissaires, qui voient dans cette détermination l'intention de retarder l'ensemble du processus et de reporter le vote sur la proposition N° 40 de plusieurs mois pour le moins. Selon eux, cette volonté de blocage n'aurait que des conséquences néfastes, dont notamment le renchérissement du musée, vu l'augmentation croissante du prix de la construction.

Enfin, des éclaircissements paraissent encore souhaitables à plus d'un commissaire, et le calendrier municipal imposant que le dossier dans son entier ne puisse être traité dans le meilleur des cas avant les séances de janvier 2001, il est décidé de réauditionner les motionnaires. Cette décision ne manque pas d'ajouter à l'ire de certains, qui voient là la justification de leurs pires craintes et la preuve de sombres machinations.

22 novembre 2000

Audition de M. Roger Deneys, motionnaire

M. Roger Deneys déclare brièvement que proposer la création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie ne constitue pas une manœuvre dilatoire, mais permet d'assurer la pérennité d'un équipement culturel en termes de gestion comme de ressources. Il cite également l'exemple de la Fondation du Grand Théâtre, qui donne, sur le plan municipal, pleine satisfaction et pourrait

servir de modèle pour une fondation cantonale de droit public. Il insiste sur le fait que pour le groupe socialiste le cofinancement implique le droit à la cogestion. Le nouveau Musée d'ethnographie a une vocation pour le moins régionale et il est indispensable d'associer à sa réalisation comme à sa gestion, dès le départ, l'ensemble des partenaires potentiellement concernés, collectivités publiques ou milieux privés. Et le meilleur outil pour y parvenir, c'est de mettre en place une fondation cantonale de droit public. Le plus tôt sera le mieux.

Discussion (M. Deneys ayant quitté la séance)

La présidente de la commission, M^{me} Alice Ecuillon, annonce que le Grand Conseil a renvoyé en commission la proposition qui lui était soumise visant à l'octroi à la Ville de Genève, pour la construction du nouveau Musée d'ethnographie, de la somme de 10 millions de francs. Elle rappelle par ailleurs que M. Vaisade a assuré que, si le principe de la fondation était voté par le Conseil municipal, la mise en place de cette dernière débiterait aussitôt.

Un commissaire estime, pour sa part, que le principe de la fondation serait plus attrayant si ses membres devenaient les maîtres de l'ouvrage et participaient dès le début aux décisions et aux choix relatifs au projet. Mais, dans la mesure où la Ville garde la mainmise sur l'opération de construction, la motion N° 78 revêt moins d'intérêt.

Un autre membre de la commission souligne de son côté que le but de cette fondation que demande la motion est également de rassurer les mécènes éventuels qui hésiteraient encore à s'engager.

V. Vote

Mise au vote, la motion N° 78 est acceptée par 11 oui (2 S, 2 AdG/TP, 2 R, 1 AdG/SI, 2 Ve, 2 DC) et 3 abstentions (2 L, 1 AdG/SI).